

La conservation du chimpanzé commun

Statut

Le chimpanzé commun est inscrit à l'**Annexe I** de la Convention de Washington, ce qui en rend le commerce et la détention totalement interdits.

Cette espèce est considérée comme en danger par l'**UICN** (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), c'est à dire soumise à un fort risque d'**extinction** en milieu naturel dans un futur proche. La **sous-espèce** la plus en danger est celle du chimpanzé du Nigéria-Cameroun.

Etat des populations

∅ La taille des populations décroît de façon alarmante.

On estime qu'il existait environ 1 million de chimpanzés il y a une dizaine d'années. Leur nombre a atteint 150 000 individus environ de nos jours : une situation dramatique !!

Selon l'UICN, cette espèce a disparu du Bénin, du Burkina Faso, du Togo est probablement éteinte également en Guinée Bissau et au Rwanda

Les effectifs du Chimpanzé du Nigéria-Cameroun, la sous-espèce la plus menacée, sont de l'ordre de 5 000 individus, ceux de la sous-espèce occidentale, entre 12 et 20 000, celle d'Afrique centrale de l'ordre de 62 000 et celle orientale autour de 96 000.

Menaces pesant sur le chimpanzé

∅ La chasse pour la vente de viande et la vente d'animaux vivants, essentiellement comme animaux de compagnie.

Le braconnage est une activité très lucrative et toujours très développée malgré les actions mises en place par les divers gouvernements. Si dans diverses régions d'Afrique, le chimpanzé est considéré comme tabou et ne pouvant être mangé, ces coutumes disparaissent et la consommation de viande de chimpanzé devient chose courante. Si au moment de l'abattage d'adultes, un ou plusieurs bébés peuvent être capturés vivants, cela donnera lieu à leur vente, essentiellement comme animaux de compagnie. Très souvent, ils ne sortent pas de leur pays d'origine. Ainsi le "bébé chimpanzé" est un sous-produit de la viande de brousse. Beaucoup de ces animaux hélas, mourront avant même d'avoir été recueillis. Quant aux survivants, la vie en captivité devient rapidement un enfer pour eux ainsi que pour ceux qui les détiennent, leurs conditions de détention étant évidemment effroyables : Attachés, mal nourris, voire battus. Certains auront la chance d'arriver dans un sanctuaire. Mais pour un chimpanzé accueilli dans un de ces quelques sanctuaires répartis en Afrique, on peut estimer que 10 autres individus seront morts.

∅ **La dégradation de leur habitat par la destruction fragmentaire ou totale de la forêt.**

Quelle que soit la cause de cette déforestation (pour le bois-matériau, le bois-énergie, l'agriculture, l'exploitation minière, voire pétrolière..) Non seulement des hectares de forêts disparaissent mais il y a aussi fragmentation des blocs forestiers restants. Ces morceaux de forêt sont souvent trop petits, trop pauvres pour permettre à une population de chimpanzés de vivre durablement. De plus, cette fragmentation amène les diverses populations de chimpanzés à avoir moins ou pas d'échanges, d'où un risque de consanguinité, préjudiciable à terme pour cette espèce.

∅ **Ebola : cette fièvre hémorragique, due à un virus, a été observée pour la première fois en 1976.**

On observe des pics sporadiques de cette maladie essentiellement en Afrique centrale. Elle se caractérise par une forte mortalité. Il est difficile d'estimer son impact sur les populations de singes et de grands singes. Mais la déforestation amenant à l'ouverture de pistes dans les forêts, la chasse, s'accompagnant du déplacement de cadavres potentiellement contaminés sont autant de facteurs aggravants, car elle favorise la dissémination de cette maladie d'une population de singes et d'hommes, à l'autre.

D'autres maladies sont aussi d'actualité, comme le charbon bactérien.

Déforestation, dégradation de l'habitat, braconnage, propagation facilitée des maladies : Tous ces problèmes sont liés au développement d'activités humaines, le plus souvent menées de façon anarchique et non réfléchi. Ces menaces pèsent aussi bien sur le chimpanzé que sur d'autres espèces d'animaux : gorilles, éléphants, buffles, félins, oiseaux, reptiles... Mais ne fermons pas les yeux sur cet autre primate tout aussi en danger : L'homme !

Solutions et programmes

∅ **Le but à atteindre est simple à formuler : Permettre à des chimpanzés libres et en bonne santé de vivre dans un environnement naturel viable.**

Les solutions à mettre en place sont hélas plus difficiles. Pourtant, même si la situation est grave, il est possible d'agir, aussi bien au niveau des états que des individus, et leur développement peut aussi bien porter sur une approche globale que sur un problème spécifique, mettant chacun et chaque action à sa place.

∅ **La lutte contre le braconnage et la déforestation**

La très grande majorité des nations d'Afrique tropicale disposent d'un cadre législatif conséquent portant sur la chasse ou l'exploitation des ressources forestières.

Hélas la législation y est souvent mal appliquée : La majorité des pays où vivent des chimpanzés sont en voie de développement et leurs moyens sont limités. C'est pourquoi, au delà des nécessaires mesures de police, il faut veiller au développement durable de ces nations. L'anti-braconnage et la lutte contre la déforestation sont aussi du ressort des pays dits développés, notamment en luttant sur leur territoire contre le trafic d'animaux exotiques ou en changeant radicalement leur politique commerciale en matière de bois tropicaux.

∅ **Par ailleurs, la part des aires protégées augmente en Afrique centrale.**

Des programmes de conservation développés à l'échelle de plusieurs pays, voire à l'échelle de l'Afrique tropicale sont en constante augmentation. On peut citer le Great Apes Survival Project (**GRASP**) développé par l'UNEP (Programme pour l'Environnement des Nations Unies) ou l'**Initiative "bassin Congo"**. (Nous vous proposons de consulter "[le plan d'action régional pour la conservation des chimpanzés et gorilles en Afrique centrale](#)")

∅ **Mais l'individu peut aussi agir**

Sur place, mais aussi dans les pays développés. Chacun peut agir à son niveau, pour l'avenir des chimpanzés mais aussi, et par la même occasion pour l'avenir de l'homme sur cette planète : Limitation et tri de ses déchets, achats de bois ou produits dérivés, issus de forêts exploitées de façon raisonnée, limitation de comportements à forts impacts sur l'environnement, notamment dans la réduction de la consommation du pétrole et de ses dérivés. Cesser d'acheter les animaux sauvages, notamment au cours de ses voyages en pays tropicaux...

Les associations et les ONG sont aussi des acteurs privilégiés et à l'origine de nombreuses initiatives positives : Ces structures sont à l'origine du développement des sanctuaires pour primates en Afrique, mais aussi des campagnes de sensibilisation ayant permis l'implication des pays développés, principaux bailleurs des programmes de conservation des primates.

∅ **Les sanctuaires**

Ces infrastructures ont pour but l'accueil dans leur pays d'origine de chimpanzés et autres primates vivants, issus du braconnage. Près d'un millier de ces chimpanzés vivent actuellement dans ces sanctuaires africains.

Les solutions d'urgence pour ces individus captifs et sans avenir immédiat sont avant tout leur accueil et leurs soins mais aussi bien sûr, la sensibilisation et le soutien aux autorités

locales dans leur action contre le braconnage, ne serait-ce qu'en offrant un gîte aux primates saisis par les autorités.

La majorité de ces sanctuaires sont regroupés en Afrique dans un même réseau : **PASA** pour Pan African Sanctuary Alliance, dont fait partie **H.E.L.P. Congo**.

Reste que les sanctuaires ne sont là que pour répondre aux besoins d'urgence. Or, un chimpanzé peut vivre plus de 40 ans en captivité et on estime qu'il faut 10 dollars américains par jour pour entretenir un seul de ces grands singes.

Quel avenir pour tous ces chimpanzés captifs en sanctuaire ? Comment limiter le flot de nouveaux arrivants?

Ø **La réintroduction en milieu naturel de chimpanzés**

La réintroduction peut être vue comme une solution durable pour les chimpanzés vivant en sanctuaire. Mais une des règles essentielles de tout programme de réintroduction d'animaux est la limitation des risques pour l'environnement et l'individu relâché. Cette alternative a longtemps été considérée comme impossible par beaucoup, notamment à cause des caractéristiques de l'espèce "chimpanzé" Avis conforté par les expériences passées.

Ainsi, **diverses expériences** de ce type ont eu lieu mais sans résultat probant.

Entre 1966 et 1990, on peut en citer quatre :

- Le premier concerne 17 chimpanzés qui ont été relâchés de 1966 à 1969 sur l'île Rubondo (2400 ha) du lac Victoria en Tanzanie. Ces singes avaient passé entre 3 mois et 10 ans en captivité et étaient âgés de 4 à 12 ans. Ces animaux provenaient pour la plupart de zoos européens désireux de se débarrasser d'animaux jugés trop dangereux. Malheureusement, aucun suivi scientifique n'a été entrepris et aucun recensement précis n'a été fait. En 1985, on y comptait une vingtaine d'individus, ce qui en plus de 16 ans, prouve leur très forte mortalité.

- En 1968, neuf chimpanzés, provenant d'un laboratoire de recherche médicale et âgés de 4 à 8 ans ont été relâchés sur l'île d'Ipassa (65 ha), du fleuve Ivindo au Gabon. L'observation du groupe a prouvé qu'ils se comportaient pour la majorité comme des chimpanzés sauvages mais étaient tout de même dépendants d'un apport de nourriture. Le suivi a duré jusqu'en 1978, où la baisse du niveau des eaux ayant entraîné la fuite de deux individus, la capture des animaux restants a été jugée préférable

- Aux débuts des années 70, dans le Parc national du Niokolo-Koba, au Mont Assirik (Sénégal), un projet de réhabilitation fut entrepris par Stella Brewer. Des humains prirent en charge l'apprentissage des jeunes chimpanzés quant au choix de la nourriture (plantes comestibles) et à la construction de nid. Par la suite, les individus devenant de plus en plus indépendants, s'habituèrent à la liberté jusqu'au jour où des individus sauvages les ont attaqués. Ceci aboutit au placement en 1979 de ces mêmes ex-captifs sur les îles Baboon du fleuve Gambie, venant augmenter le nombre d'individus déjà élevé sur ces îles.

• C'est en 1978 que le VILAB (Laboratory of Virology of the New York Blood Center) a entrepris durant 10 ans la remise en liberté de 58 chimpanzés sur 3 îles de 6, 27 et 28 ha au Liberia. Ces animaux avaient été utilisés pour des tests de vaccination contre l'hépatite. Le but premier de ces réintroductions en milieu naturel était de constituer une colonie reproductrice pour le laboratoire. Malheureusement, cela se caractérisa par la mort par noyade de nombreux individus. Ce taux de mortalité fut ramené à 25% lors de la dernière expérience : Grâce au suivi de certains individus portant un collier émetteur, il fut prouvé que ces animaux se nourrissaient de plantes sauvages et avaient même appris à casser des noix avec des pierres. Ils devaient cependant eux aussi continuer à recevoir un approvisionnement régulier en nourriture.

En 1990, la **guerre civile** interrompit brutalement cette expérience et tous les chimpanzés en furent victimes.

Dans ces quatre tentatives, les animaux n'ont jamais retrouvés une liberté complète et ont toujours été dépendants de l'homme.

Début 2006, le programme de réintroduction de chimpanzés en milieu naturel du **Projet H.E.L.P.** est encore unique au monde. L'envergure de ce programme, notamment son suivi scientifique des individus remis en liberté et ses résultats positifs, ont amené l'ensemble des spécialistes à reconsidérer leur position : De plus en plus, la réintroduction en milieu naturel est considérée comme possible et comme un outil parmi d'autres, pour :

- Contribuer à la conservation de l'espèce chimpanzé,
- Apporter une solution durable aux problèmes des sanctuaires.

Le projet H.E.L.P. est maintenant reconnu comme référence pour la réintroduction de chimpanzés en milieu naturel par les spécialistes de l'UICN. A ce jour, nous avons fait école puisque divers autres projets de réintroduction sont à l'étude, certains sollicitant notre soutien à titre d'expertise.

Mais si nous sommes les premiers à les défendre, nous sommes aussi les premiers à dire que ce n'est pas "la" solution miracle. Les sanctuaires ne devraient pas être une nécessité ! Le travail en amont de ceux-ci est donc essentiel :

Tout doit être fait pour que les chimpanzés restent libres dans leurs forêts !